

## DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE

---

### LIAISONS ROUTIERES NATIONALES FINANCEMENT DE L'AUTOROUTE A45 ENTRE SAINT-ETIENNE ET LYON

L'assemblée plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes en sa réunion du 7 Juillet 2016,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu le budget régional de l'exercice 2016,
- Vu le rapport correspondant de Monsieur le Président du Conseil régional,
- Vu l'avis de la commission organique,

Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE

- I PROJET A45 : CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DES CONCOURS PUBLICS POUR LA REALISATION DE L'AUTOROUTE A45 ENTRE SAINT-ETIENNE ET LYON
- I-1) de confirmer l'engagement de la Région Auvergne Rhône-Alpes à participer au financement de la réalisation de l'autoroute A45, en portant le montant de son engagement à hauteur de 131 664 287 € en autorisation de programme, par redéploiement des crédits inscrits au budget primitif pour 2016 en autorisations de programme sur le chapitre 908 ;
  - I-2) d'approuver la convention entre l'Etat, la Région Auvergne - Rhône-Alpes, le Département de la Loire, la Communauté urbaine de Saint-Etienne Métropole et la société concessionnaire, relative au financement des concours publics pour la réalisation de l'autoroute A45 entre Saint-Etienne et Lyon, selon le projet ci-annexé ;
  - I-3) d'attribuer au concessionnaire de l'autoroute A45, la société ALYSE (Société par actions simplifiée à associé unique), une subvention forfaitaire indexée (indice TP01) de 131 664 287 € en valeur janvier 2016 (publication INSEE avril 2016), en autorisation de programme (chapitre 908), pour la réalisation de cette opération ;
  - I-4) de fixer pour cette subvention le délai de caducité relatif à l'achèvement de l'opération au 31 décembre 2023 ;
  - I-5) de donner délégation à la commission permanente pour approuver les modifications qui pourraient intervenir dans la mise en œuvre de cette opération.

**Envoyé en préfecture le 13/07/16**

**Reçu en préfecture le 13/07/16**

**Affiché le**

Laurent WAUQUIEZ

Président du Conseil régional